

ENQUETE PUBLIQUE



Avis au public

ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

En exécution de l'arrêté n° 2019/275 de Mme le Maire de Basse-Terre en date du 08 novembre 2019, a été prescrite l'enquête publique de l'élaboration du Règlement Local de Publicité qui porte sur le territoire communal. La commune de Basse-Terre porte une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

Le conseil municipal a donc délibéré le 10 avril 2017 afin de prescrire l'élaboration du RLP et le 17 mai 2019 afin de faire un bilan de la concertation et d'arrêter le projet de RLP. Cette délibération comporte les objectifs de la collectivité en matière de publicité extérieure et les modalités de la concertation.

Monsieur Roger ANNICETTE, Ingénieur des TPE à la DEAL, domicilié à PETIT CANAL (97131), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de la Guadeloupe.

La commune vous informe que le présent avis sera affiché durant un mois en mairie de Basse-Terre. Pour Toute information sur le projet, merci d'adresser vos demandes au service prévention des risques de la mairie.

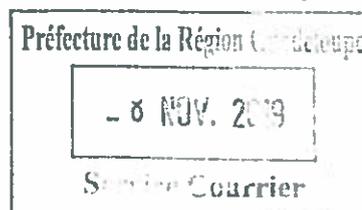
L'enquête se déroulera à l'hôtel de ville, Place du Cours Nolivos 97100 BASSE-TERRE :

Du mercredi 20 novembre 2019, 9h00 au vendredi 20 décembre 2019 12h00 inclus.

Le dossier d'enquête y est consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels à savoir le lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi et vendredi de 7h30 à 12h30.

Monsieur le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Mairie :

- ***Mercredi 20 novembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;***
- ***Lundi 25 novembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;***
- ***Mercredi 04 décembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;***
- ***Jeudi 12 décembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;***
- ***Vendredi 20 décembre 2019 de 09h00 à 12h00, jour et heure de clôture de l'enquête publique ;***



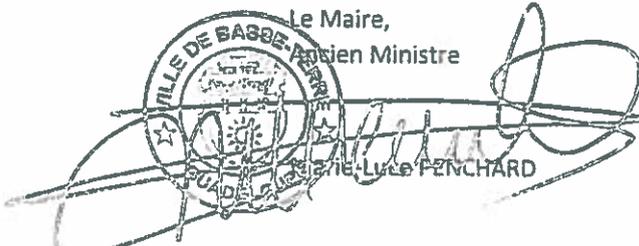
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet du RLP peuvent être consignées sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Basse-Terre. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, de telle sorte qu'elles lui parviennent avant clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique du Règlement Local de Publicité (RLP), Hôtel de ville Place du Cours Nolivos 97100 BASSE-TERRE.

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de Règlement Local de publicité.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Mairie.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique.

Le Maire,
ancien Ministre

Luce PENCHARD